



# Textile : l'aide aux stocks sera versée le 25 mai

**FLORENCE BRAY** |

ENTREPRISES, MODE & SPORT, TEXTILE

PUBLIÉ LE 04/05/2021

**Le gouvernement vient d'annoncer le versement le 25 mai prochain d'une aide spécifique pour soutenir les commerces de l'habillement, de la chaussure, du sport, de la maroquinerie et des articles de voyages qui doivent faire face à la problématique des stocks saisonniers**



Face à la problématique des stocks saisonniers, le gouvernement a décidé de verser une aide spécifique dès le 25 mai© 123rf

A situation exceptionnelle, mesure exceptionnelle. Annoncée il y a trois semaines, l'aide spécifique pour les stocks invendus va être versée le 25 mai, annonce ce 4 mai Bercy. Sont concernés 4 secteurs

: l'**habillement**, la chaussure, le sport, la maroquinerie. "Les commerces de ces secteurs qu'ils soient fermés ou non ont accumulé des niveaux de stocks plus importants que l'an passé et n'auront que de faibles possibilités de pouvoir les écouler, en raison de la nature saisonnière de leurs produits", précise Bercy.

### **6000 euros en moyenne**

Bruno Le Maire, ministre de l'Economie, des Finances et de la Relance et Alain Griset, ministre délégué chargé des Petites et Moyennes Entreprises annoncent ainsi une aide forfaitaire représentant 80 % du montant de l'aide touchée au titre du fonds de solidarité en novembre 2020. Le montant de l'aide étant en moyenne de 7 600 €, cette aide forfaitaire se portera à 6 000 € en moyenne par commerce. Cette aide bénéficiera à environ 35 000 commerces de l'habillement, de la chaussure, du sport et de la maroquinerie qui ont accumulé des stocks supplémentaires du fait de la crise.

Pour les entreprises réalisant plus de 1 million d'euros de chiffres d'affaires par mois, la problématique des stocks sera traitée dans le cadre du dispositif de la prise en charge des coûts fixes, opérationnel depuis le 31 mars 2021, rappelle Bercy.